



Renseignemet sur avances congés payés

Par **titiskahina**, le **11/11/2013 à 18:49**

bonjour ,

Je voudrai un renseignement voila j'ai signer un cdi 20h par semaine au 2juillet 2013 , j' ai demander a ma patronne si je pouvais avoir ma derniere semaine du mois d'aout du 24/08/2013 au 31/08/2013 sachant que j 'avais pas de congés je l'ai demandé sans soldes. Comme elle avait prévu pour la remplacer pour ses vacances une employée en auto-entrepreneur et que nous serions trop nombreuse dans l'entreprise elle m'a dit qu'elle me faisait une avance sur congés payer du 26/07/2013 au soir jusqu'au 31/08/2013 et que je rattraperai ces jours en travaillants les mardi et mercredi jours ou je ne travaille pas. Je voulais savoir si c'est légal car entre temps d'autres problèmes se sont rajoutées avec un contrat pas du tout au normes mes jours et heures de travail ne sont pas indiquer ainsi qu' une clause de non concurrence qui n'est pas non plus correcte je précise je suis coiffeuse et la je devais avoir un avenant au contrat me stippulant que j'aurai un salaire lissé sur l'année et que je pourrais etre amené a travailler a 35h . Cet avenant je ne l'ai toujours pas et en plus je recois des sms la veille pour me dire si je travail ou pas le lendemain et des fois je ne travaille meme pas de la semaine

Je vous remercie par avance pour les renseignements